



Humidité dans une location

Par **Mikadu67**, le **03/02/2008** à **20:39**

Bonjour,rrnrnJ'ai prit une location dans un appartement qui n'à pas d'aération à part celle au dessus des fenêtres, il se passe que j'ai pleins d'humidités jusqu'à des traces noirs sur les murs.rnEst ce que le propriétaire à le droit de me faire payer les dégats avec la caution?

Par **menaud**, le **05/02/2008** à **23:44**

bonjour,rndans l'état des lieux entrant est ilstipulé les problèmes d'humidité?rnJ'ai eu un cas simulaire avec un ancien bailleur.Problème d'humidité sur les mur de la salle de bain qui donnés dans la cuisine.rnje lui est stipulé par lettre recommandé que s'i ne faisait pas le nécessaire,je ferai venir un huissier pour rmarqué le problème au moment de partir de cet appartement,j'ai pu négocier mon préavis sans qu'il touche à ma caution.